

RESUMES DES COMMUNICATIONS

Session 1. La RSE : entre communication et pratiques

ENJEUX SOCIAUX ET MODELE ECONOMIQUE D'ENTREPRISE : LE CAS DE LA PRISE EN COMPTE DES CLIENTS FRAGILES PAR LA POSTE

Olivier Blandin (Université Paris Diderot et ATEMIS)

La Poste a permis historiquement, via le Livret A utilisé comme un compte courant, de proposer un premier niveau d'équipement bancaire, notamment pour les personnes en situation de fragilité économique (sans ressources fixes, bénéficiaires des minima sociaux,...) et/ou confrontées à des difficultés dans la maîtrise de la langue et/ou de l'écrit (en particulier les personnes d'origine étrangère), qui souvent se trouvent exclues *de facto* des autres réseaux traditionnels.

Cette situation, fruit de l'histoire, est triplement pénalisante. Pour ces clients qui n'ont pas accès à une palette plus complète de produits bancaires (carte de paiement et de retrait, épargne, crédit...) fragilisant d'autant leur capacité à s'insérer socialement. De même, pour La Poste, dans la mesure où l'usage du Livret A comme compte courant conduit à une mobilisation importante du guichet pénalisant ses objectifs de performance (qualité, productivité, développement commercial). Enfin cette présence massive au guichet est source de stress, de tensions et parfois d'incivilité qui pèsent fortement sur les conditions de travail des agents en face à face.

Cette situation constitue un frein à l'orientation de La Poste visant à favoriser l'utilisation de canaux externes (Internet, automates,...) dans l'objectif d'améliorer la qualité de service tout en réduisant les effectifs en face à face (au guichet) et une réorientation du métier de guichetier sur des opérations et des tâches à plus forte valeur ajoutée. Le risque étant, par cette orientation, d'exclure un peu plus ces personnes de l'offre bancaire (le compte courant) faute de capacité à la mobiliser.

En partant d'une compréhension de la relation bancaire comme relevant d'une configuration productive immatérielle et relationnelle, où l'accès à l'offre bancaire suppose des capacités chez les clients qui ne sont pas toujours présentes, il s'agit de repenser les modes de régulation des services bancaires. Cela oblige à la mise en évidence de l'articulation entre les enjeux d'accessibilité sociale des services et la mise en œuvre d'une approche servicielle de la performance (en alternative à l'approche industrielle). Dans le cas précis de La Poste, il s'agit notamment de prendre en charge les conditions de l'accessibilité comme relevant du champ de responsabilité de l'entreprise mais également comme nécessitant l'implication des territoires. Ainsi, l'accessibilité bancaire suppose une évolution de l'offre bancaire (produits, mode d'organisation, compétences) et la mobilisation de tiers (association, collectivités locales) à même d'accompagner les personnes les plus fragiles à conquérir les conditions d'une autonomie dans l'usage de cette offre. Cela passe, entre autres, par la mise en évidence des externalités pour le territoire d'un mode d'accès dégradé au compte bancaire d'une partie de la population et par la nécessité de dégager des modes de financement croisés pour assurer cette prise en charge.

LA RATP ET SA RESPONSABILITE SOCIALE : ENTRE SERVICE PUBLIC, FASCINATION POUR LA TECHNIQUE ET EXPOSITION SUR L'ESPACE PUBLIC DE 1949 A NOS JOURS

Arnaud Passalacqua (Université Paris Diderot, ICT/LIED)

Créée par la loi du 21 mars 1948, la RATP est l'opérateur des transports parisiens. Cette régie d'État jouit d'un monopole sur le métro et le réseau d'autobus dans une vaste zone définie autour de Paris, partage avec la SNCF l'exploitation du RER et s'est lancée depuis quelques années sur des marchés concurrentiels en province et à l'étranger. Elle est issue d'un « compromis républicain public-privé¹ », qui voit une structure publique d'intérêt national se substituer à des entreprises privées qui contractaient jusqu'alors avec des collectivités locales, signe de l'implication rendue nécessaire de l'État dans ce secteur comme dans d'autres qui lui sont liés, tels que le logement.

Cette création s'inscrit dans les vagues successives de nationalisation d'entreprises et de secteurs industriels mais également dans le contexte d'une république naissante qui se définissait comme sociale, ce qui se traduit notamment par l'instauration des comités d'entreprise. De par son activité, la RATP se trouve immédiatement dans une situation où les sollicitations extérieures à sa mission première de transporteur sont nombreuses. Essentiellement du fait que les transports sont un secteur à forte main d'œuvre, que les réseaux sont utilisés quotidiennement par des millions de voyageurs et également du fait de l'étendue et de la capillarité territoriale de l'entreprise. Elle présente ainsi une interface géographique, temporelle et sociale exceptionnelle, qui en fait un acteur progressivement identifié comme ayant une forte légitimité pour prendre part à de multiples débats, intervenir sur de nombreux dossiers, porter des valeurs de service public et représenter un territoire. Notamment lorsque, après la période de creux liée à la démocratisation de l'automobile au cours des années 1950-1960, la RATP regagne en crédibilité et en visibilité politique à partir des années 1970.

Simultanément, la RATP n'est pas perçue comme une simple entreprise : ni par ses agents – qui la nomment *la maison* – ni par ses voyageurs. Elle est ainsi conduite à devoir assumer de multiples tâches bien au-delà de ses missions de transporteur : recueil des sans domiciles fixes, animation des territoires paupérisés, incarnation de l'image de Paris, etc.

Autant de sujets pour lesquels existe une présomption de responsabilité : la RATP est attendue comme responsable ou légitime pour des dossiers qu'elle ne porte pas nécessairement ou pas seule, et ce, aussi bien aux yeux des citoyens que de certains politiques. C'est donc bien un modèle d'entreprise providence, inscrite sur son territoire que présente la RATP. Un modèle qui n'est probablement pas figé, mais s'adapte aux conditions historiques.

Cette intervention discutera de ces enjeux en distinguant certains moments qui paraissent plus spécialement intéressants : le début des années 1970, les années 1990, au cours desquelles la RATP se veut un *acteur urbain* sous l'impulsion de Christian Blanc puis de Jean-Paul Bailly à l'heure de l'écologie urbaine, et la période actuelle, qui voit la légitimité de l'opérateur bousculée par l'ouverture de ses marchés à la concurrence et l'entreprise se refermer sur elle-même tout en mettant simultanément en place de multiples dispositifs relevant de ce qui est désormais appelé la *responsabilité sociale et environnementale*.

¹ Margairaz (Michel), « Les services publics économiques entre experts, praticiens et gouvernants dans le premier XX^e siècle : d'une configuration à l'autre », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 52, n° 3, juillet-septembre 2005, p. 139

LA DIFFUSION D'INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET SOCIETALES DANS LE RAPPORT ANNUEL : LE CAS DEUTSCHE POST-DHL (1998-2011)

Marie-Pascale Senkel (Université de Nantes, LEMNA)

On observe un intérêt croissant tant dans le monde académique que dans celui de l'entreprise pour les questions relatives à la responsabilité sociale de l'entreprise. Parallèlement, le besoin en informations sur ces questions augmente, comme le soulignent Adams et Frost (2004). Le rapport d'activité, un support traditionnel de divulgation des informations financières aux actionnaires, permet ainsi aujourd'hui à de nombreuses entreprises de communiquer sur leurs actions en matière environnementale, sociale et sociétale (Igalens, 2006). Mais les travaux en la matière ont souvent tendance à comparer des rapports d'entreprises appartenant à un même secteur d'activité (Gendron, 2006) ou de la même taille (par exemple celles du CAC-40 pour Igalens (2006)). Peu d'études choisissent l'analyse longitudinale des rapports rédigés par une entreprise (Ortiz Martinez & Crowther, 2008), alors que cette méthodologie permet de comprendre comment l'entreprise communique sur ces pratiques RSE pour mieux répondre à ses parties prenantes et gagner ainsi leur confiance (Lamberti et Lettieri, 2008).

Notre question centrale dans cette communication est la suivante : Dans quelle mesure l'information RSE diffusée dans le rapport d'activité s'est-elle modifiée et quels sont les déterminants à cette évolution ?

Pour répondre à cette question nous avons choisi de nous centrer sur un secteur particulier, celui de la prestation de services logistiques (PSL) et d'étudier le cas de l'entreprise Deutsche Post – DHL, prestataire classé n°1 en France par le magazine professionnel Logistiques Magazine. DHL est aussi qualifié de "leader mondial de la logistique".

Notre recherche exploratoire se fonde d'abord sur une analyse comparative de la structure des rapports entre 1998 et 2011 puis sur une analyse du discours présent dans ces rapports. L'analyse longitudinale permet de mettre en évidence comment les préoccupations sur le management durable ont évolué dans cette entreprise sur la période étudiée. Nous montrons notamment une différence importante entre l'évolution de l'information sociale et de l'information environnementale. Nous montrons également un lien entre la stratégie affichée par le groupe et les choix en matière de divulgation d'informations liées à la RSE.

**LES GUIMET PERE ET FILS.
DE L'ENTREPRISE CHIMIQUE AU MUSEE DES RELIGIONS (XIX^E-XX^E SIECLES)**

Daisy Bonnard (Musée des Tissus, Lyon), Liliane Hilaire-Pérez (Université Paris Diderot, ICT)

En 1824, la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale propose un prix pour la découverte d'un bleu pour la peinture aux qualités comparables à celles du lapis lazuli, et dont le coût ne doit pas excéder 300,00 francs le kilo dans le commerce.²

Jean-Baptiste Guimet est alors inspecteur des poudres à Toulouse et Zélie son épouse, peintre, le pousse à la découverte d'un procédé. En 1828, il met au point la formule du bleu outremer qui va donner naissance à l'usine de Fleurieu sur Saône (au nord de Lyon) en 1831. Il applique son invention à l'azurage du papier, du sucre, du textile et du linge et à la teinture. Pour la production de son bleu, Jean-Baptiste Guimet a besoin de carbonate de soude. Aussi, en 1855, il fonde avec Henri Merle la Compagnie des Produits Chimique d'Alais et de la Camargue (Péchiney), dont il est le 1^{er} actionnaire ainsi que le 1^{er} président.³

Son fils, Emile Guimet est plus connu comme fondateur du Musée des religions à Lyon en 1879. Pourtant, en 1860, âgé de 24 ans, il prend la suite de son père à la fabrique de Fleurieu. N'ayant pas la culture scientifique paternelle, il s'entoure de personnel technique et commercial expérimenté, d'ingénieurs centraliens⁴ alors que lui-même privilégie l'amélioration des conditions de travail, le bien être des ouvriers, leur instruction et leurs loisirs. La fabrique de bleu permet de financer de nombreux projets pédagogiques et artistiques, et finalement le musée.⁵ Celui-ci est conçu comme un centre de recherche et de réflexion sur les religions et les civilisations du monde et comme un lieu de transmission doté d'une importante bibliothèque et d'une salle de conférences. Le prestige de la science au XIX^e siècle, l'espoir mis dans l'avancement de la connaissance l'emportent sur tout autre mobile⁶. « Les musées sont des œuvres d'enseignement. Les musées d'art qui ne sont pas scientifiques ne sont pas des musées. Ce sont des magasins que le public peut visiter. »⁷

Refus de l'élitisme, fonction pédagogique et édifiante des collections, sacralisation de la science : on pourrait lire ces choix à la lumière de la question de l'enseignement, centrale à Lyon au XIX^e siècle. La Fabrique lyonnaise a besoin de techniciens et une partie des entrepreneurs de la ville, sous l'influence d'Arlès-Dufour et d'Edouard Aynard (banquier et président de la Chambre de Commerce de Lyon), défend un « véritable patronage éducatif » à travers la création de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, de l'école Centrale lyonnaise, de l'école de la Martinière..., un mouvement

² Prix pour la découverte d'un outremer factice, *Bulletin de la Société d'encouragement à l'industrie nationale*, volume 26, 1827.

³ Paul Toussaint, *Histoire de la Compagnie des produits chimiques d'Alais et de la Camargue*, Paris, 1950, 20 vol., IHA (Institut pour l'Histoire de l'Aluminium), FR-IHA-LIV-4sei 01.

⁴ Paul Amant, (1874) diplômé de l'Ecole centrale lyonnaise, a été ingénieur chimiste pour le compte d'Emile Guimet. Source : Notes d'Emile Guimet. Archives privées Guimet.

⁵ Les dépenses culturelles d'Emile Guimet s'élèvent à près de 4 000 000 F, livres comptables, Archives privées Guimet.

⁶ Guillaume Carnino, « L'invention de la 'science' dans le second XIX^e siècle. Epistémologie, technologie, environnement, politique », thèse de l'EHESS, soutenue le 6 décembre 2011.

⁷ Extrait de lettre d'Emile Guimet adressée au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en 1913, Archives privées Guimet.

auquel Emile Guimet participe activement (tout en prenant ses distances avec l'enseignement confessionnel).⁸

On peut aussi tenter une autre interprétation. Entrepreneur-mécène, entrepreneur social, défenseur de l'instruction publique et de la science pour tous, Guimet revendique une mystique de l'action – de l'entreprise ? – et un humanisme : « Fils d'industriel, chef d'usine moi-même, j'avais passé ma vie en contact avec les ouvriers ; je m'étais constamment occupé de leur donner la santé de l'esprit et le bien-être du corps. Je fondais des écoles, des cours, des sociétés musicales, des associations de secours mutuels, et je constatais que les créateurs de systèmes philosophiques, les fondateurs de religions avaient eu les mêmes pensées. »⁹

UNE INDUSTRIE EN GENESE ET SES TERRITOIRES : LE CAS DE L'ALUMINIUM EN FRANCE (1854-1890)

Thierry Renaux (EHESS-Centre A. Koyré et Institut pour l'histoire de l'aluminium)

L'aluminium est obtenu pur pour la première fois en février 1854 par le chimiste Henri Sainte-Claire Deville, dans son laboratoire de l'École normale supérieure. Deville travaille ensuite à l'adaptation de son procédé à l'échelle industrielle. Grâce à une aide financière de Napoléon III prélevée, dit-on, sur sa cassette personnelle, Deville installe, en juin 1855, dans la manufacture de produits chimiques de Javel un atelier de production du nouveau métal. Quinze jours plus tard – le temps de produire l'aluminium présenté à l'Exposition universelle –, la direction de la manufacture décide de récupérer les locaux mis à la disposition du chimiste.

Cet atelier de Javel marque la première étape du développement de l'industrie de l'aluminium ; ce sont ensuite plusieurs jalons qui marquent son histoire. En quoi cette industrie naissante, aux contours restreints (en terme de productions, de poids financiers, de dimensions humaines) et aux stratégies et logiques tâtonnantes, influe et impacte le territoire sur lequel elle s'implante ? Quelles sont les relations qu'entretiennent ses entrepreneurs avec le milieu local qu'ils découvrent ?

Le fait de devoir quitter Javel ne décourage toutefois pas Sainte-Claire Deville. Avec Henri Debray et Paul Morin, ses collaborateurs à l'ENS, il met en route, au printemps 1856, un atelier de fabrication d'aluminium à la Glacière, dans l'usine des frères Rousseau, fabricants de produits chimiques. Cette installation cesse en avril 1857, suite à des plaintes du voisinage pour des questions de nuisances.

Associé à de nouveaux partenaires (banquiers et industriels), Deville se lance dans la création d'une entreprise pour la production d'aluminium. En juin 1857 est créée la société Paul Morin et C^{ie} qui démarre dès l'été suivant l'usine du Moulin noir à Nanterre. Mais les coûts de production sont trop élevés et ne permettent pas de baisser le prix de vente : il est donc décidé de se rapprocher des matières premières. En 1860, c'est finalement à Salindres (Gard), dans la soudière de la Compagnie des produits chimiques d'Alais et de la Camargue (future Pechiney), créée en 1855 par Henry Merle, que la production d'aluminium est transférée. De 1860 à 1890, cette usine est la seule au monde à produire régulièrement du *métal léger*. Paul Morin et Cie conservent quant à eux la transformation et la commercialisation du métal.

Parallèlement à ces entreprises, une petite usine voit le jour à Amfreville-la-mi-Voie, près de Rouen, en 1855. Avec l'appui d'industriels locaux, Charles et Alexandre Tissier, anciens attachés au laboratoire de la

⁸ Emile Guimet est administrateur de l'École de La Martinière de 1876 à 1879, de l'Enseignement Professionnel du Rhône de 1869 à 1872 et de la Société de l'Instruction Primaire du Rhône de 1864 à 1878, Dossier de Légion d'Honneur, Archives Nationales.

⁹ Cité par : Jean-François Jarrige, « Emile Guimet (1836-1971), un novateur et un visionnaire », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, n°4, 2000, p. 1361-1368.

manufacture de produits chimiques de Javel ayant collaboré avec Deville, tentent, durant quelques années, de produire de l'aluminium.

Ces différentes unités de production sont de taille modeste ; seul, dans certains cas, « l'établissement d'accueil » (Javel et Salindres) est important. Les pionniers de cette industrie, suivant des logiques et des stratégies, ont sélectionné des sites plutôt que d'autres¹⁰. Les objectifs poursuivis sont successivement d'implanter facilement une usine, de baisser le coût de production en se rapprochant des matières premières, de s'accommoder de la question des nuisances (voire essayer de les réduire), etc. Aussi les volumes de production en jeu ne permettent pas de créer une usine *ex nihilo* et nécessitent de s'installer dans un bâtiment déjà existant et dans un environnement industriel favorable.

Parallèlement à leur activité industrielle, certains de ces pionniers – Henry Merle, Alfred Rangod dit Pechiney et Paul Morin – s'impliquent dans la vie politique locale. Les premiers se succèdent comme *premier magistrat* du village-usine de Salindres¹¹. Morin, lui, commence une carrière politique en 1870 : maire de Nanterre, il est également député de la Seine avant de devenir sénateur inamovible. Leurs parcours politiques mettent en évidence le rôle d'un patronat au niveau local ainsi que la fonction de tremplin de l'activité industrielle dans une période d'instabilité politique (chute de l'Empire et nécessaire renouvellement d'une partie de la classe politique).

ENCOURAGER L'ŒUVRE SOCIALE : LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE AU DÉBUT DU XXI^E SIÈCLE

Valérie Blondelle Burgos (EHESS-Centre A. Koyré, Commission d'histoire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, Comité pour l'histoire du CNRS)

1801 : un groupe de savants, de hauts fonctionnaires, d'experts techniques, d'hommes d'affaires et « d'esprits éclairés », réunis sous la présidence du chimiste et industriel Chaptal, alors ministre de l'Intérieur de Bonaparte, fonde La *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*. Comptant parmi ses fondateurs un certain nombre de philanthropes, ces notables soucieux d'améliorer le sort de tous par des réalisations concrètes dans la lignée des Lumières, elle se donne comme mission de « seconder l'industrie dans son développement [...] par des encouragements sagement conçus et appliqués »¹². À l'exemple de son aînée, la *Society of Arts*, et de l'ancienne Académie royale des sciences, elle récompense des innovations importantes et décerne des médailles à des savants ou des auteurs de travaux décisifs dans le domaine des sciences appliquées.

Parallèlement, la société s'investit dans un autre aspect de l'activité d'encouragement : la diffusion de l'information sur les produits ou les procédés nouveaux. Son *bulletin*, diffusé à l'échelle française et internationale, atteint les 2000 pages annuelles à la fin du XIX^e siècle et fait figure de périodique technique incontournable. Associé à sa bibliothèque, c'est un véritable centre de documentation qu'elle développe ainsi à la fin du XIX^e siècle en direction de ses membres. Elle tient également, à partir des années 1870, de grandes conférences sur des sujets novateurs et en prise sur une actualité immédiate. L'engouement pour ces rendez-vous en fait l'activité principale de la Société à partir des années 1930.

C'est pourquoi, lorsque « La question du régime des allocations familiales a été mise à l'ordre du jour des préoccupations patronales par les dispositions de la loi du 11 mars 1932, qui a rendu obligatoire

¹⁰ Marseille, la barrière de Fontainebleau au sud de Paris, Chauny et Decazeville sont des sites où des implantations d'usines ont été plus ou moins sérieusement envisagées.

¹¹ H. Merle, A.R. Pechiney et Émile Reboul (sous-directeur de l'usine) ont été maires de Salindres de 1871 à 1903.

¹² Discours inaugural du secrétaire de la nouvelle institution, Joseph-Marie de Gérando.

l'adhésion des établissements aux *caisses de compensation*»¹³, la Société d'encouragement pour l'industrie nationale a-t-elle consacré une part non négligeable de son activité de l'année 1933 aux réalisations sociales à inscrire à l'actif des groupements industriels.

Dans cette communication, après avoir présenté rapidement cette société savante, je me propose d'étudier l'intervention de Étienne Villey¹⁴, directeur du Groupe des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la Région parisienne, prononcée dans le cadre de la conférence du 11 mars 1933 et publiée dans le bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale de mai 1933. Elle peut constituer le point d'entrée d'une approche des traductions concrètes de l'intérêt d'une institution pour ces préoccupations sociétales, notamment en examinant les différentes activités de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale telles qu'elles sont "données à voir" dans le bulletin, les récompenses et les conférences. Nous pourrions ainsi nous interroger sur cette parole donnée "aux patrons" lorsqu'ils veulent se placer en acteurs incontournables dans la question de l'organisation sociale...

**ECONOMIC HARDSHIP, VOCATIONAL TRAINING SYSTEM AND EMPLOYMENT IN THE PROTECTORATE PERIOD:
THE ROLE OF ALLIANCE IN THE FORMATION OF 'MODERN' VOCATIONAL EDUCATION IN MOROCCO (1926- 1939)**

Shai Srugo (Université de Haïfa – Israël et ICT)

A massive Jewish internal migration from the hinterland of Morocco to the city of Casablanca occurred in the period between the two World Wars. The majority of the Jewish migrants were of a low social status who tried to enter into the 'new' -industrial labor market. One of the conditions for entry into this economic sphere was specialized training. This training was not provided in the typical Jewish community schools (*Sifa*), hence the task of modern professional education was carried out by other organization : The Alliance.

The lecture will describe the vocational training centers of Alliance, which were operating during the 1920s and 1930s, and their role of education as a stage of pre-employment training among the impoverished Jews of Casablanca. The characteristics of professional education (quality of studies, training, perseverance, dropout, and the consumer market), as well as the characteristics of employment in the industrial labor market in a period of global recession, will bring us closer to the profile of their students, and the dynamic economic environment.

The main information on Alliance and the studies for the industrial market is based on the Jewish press in Casablanca and the reports of Alliance emissaries in Morocco.

¹³ Etienne VILLEY, L'œuvre sociale de la caisse de compensation de la région parisienne, in *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, décembre 1933, page 632.

¹⁴ Étienne Villey, « L'œuvre sociale des groupements industriels », in *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, mai 1933, page 278. Étienne Villey, « L'œuvre sociale de la caisse de compensation de la région parisienne », in *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, décembre 1933, page 632. Rapport présenté par M. Maurice LACOIN, au nom du Comité de Commerce, sur la collaboration de M. Etienne VILLEY, aux œuvres sociales du Groupe des Industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la Région parisienne et notamment son étude du mouvement des salaires dans la Région parisienne, in *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, avril 1934, page 259.

QUELLE PLACE POUR LA RSE DANS LES SOCIÉTÉS EN TRANSITION : LE CAS DES PECO ET DE LA TUNISIE

Petia Koleva (Université Paris Diderot, LADYSS) et Joughaina Gherib (Université de la Manouba –Tunisie, LIGUE-ISCAE)

Actuellement, le discours sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) connaît un succès grandissant à l'échelle internationale, comme en témoignent notamment la nouvelle stratégie pour la RSE présentée par la Commission européenne en octobre 2011, la dernière révision des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales de mai 2011 et la mise en place de la norme ISO 26 000. Vue comme la contribution du milieu des affaires au développement durable, la RSE dans sa définition européenne tend à intégrer aujourd'hui des responsabilités de plus en plus élargies : sociales, environnementales, éthiques, protection des droits de l'homme et des consommateurs.

Ces préoccupations trouvent également écho dans le discours actuel sur le développement : « la RSE ne peut être une question périphérique » étant donné que « la question de la justice sociale, du partage des richesses, de la relation avec la société civile (...) est plus que jamais au cœur des politiques de développement et du choix de modèle économique d'entreprise »¹⁵.

Toutefois, si le thème de la RSE est relativement bien présent dans les politiques publiques et les débats académiques en Europe et aux États-Unis, sa portée et les modalités concrètes de son déploiement dans d'autres contextes géographiques sont moins connues et souvent réduites aux « bonnes pratiques » diffusées par les firmes multinationales. À travers l'exemple de plusieurs pays d'Europe centrale et orientale et de la Tunisie, cette contribution propose un éclairage de la place et des formes de la RSE dans des sociétés confrontées à une multitude de « transitions » : politique (instauration de la démocratie), économique (insertion dans la globalisation), écologique... La RSE est vue ainsi non comme un état mais comme un processus de formation/rupture de compromis sociaux relatifs à la place de l'entreprise dans la production, l'échange et la répartition de richesses. Nourrie par un travail de terrain réalisé au cours des dix dernières années, l'approche adoptée ici s'inscrit dans le sillage de différents travaux institutionnalistes en théorie des organisations (par exemple Campbell, 2007 ; Aguilera et alii, 2007), critiques vis-à-vis de l'ambition consistant à proposer une définition universelle de la RSE, et centrés plutôt sur la compréhension de ses multiples conditions d'émergence et ses particularités contextuelles.

Farming strategies regarding the production of collective goods in the Russian agricultural sector

Pascal Grouiez (Université de Nantes, LEMNA)

The concept of “corporate social responsibility” (CSR) is now widespread in economic literature. In an article published in 2006, Porter and Kramer demonstrate that prevailing approaches to CSR are generally disconnected from the business and strategy of firms. In fact, CSR is mostly considered as a cosmetic response when local problems appear, due to the impact of a firm on society or its environment. As Porter and Kramer did, we have analyzed the social responsibility behaviour of farms in

¹⁵ Propos de Thierry Téné, co-fondateur de l'Institut Afrique RSE. Cf. http://www.finyear.com/Tunisie-Forum-international-des-pionniers-de-la-RSE-et-de-l-economie-verte_a22726.html (4 mai 2012).

Russia from a more strategic point of view. Within the agricultural sector, another concept enables us to achieve this goal: the concept of multifunctionality. There are two approaches to the analysis of multifunctionality. The first one is used by the OECD (2001) which defines it as the fact that the farms not only produce foodstuffs but also produce non-commercial goods, the main characteristic of these goods being that they are inseparable from commercial good production, because of the economies of scope. With the OECD's definition of multifunctionality, "non-commercial goods" seem to be a characteristic of economic activity. A second understanding of multifunctionality makes these a much more strategic production. It considers the non-commercial output production as an objective assigned to the agricultural sector. Then, it becomes necessary to suppose that multiple roles were entrusted to the agricultural sector and that multifunctionality has value in itself. In this article we will follow this second understanding of multifunctionality.

To analyze multifunctionality as strategic farm behaviour, we used an 'industrial-organisation-wise' approach in which we consider that the actor has a specific rational industry-oriented frame of reference. Within it an autonomous actor is able to reach a compromise between his own interests and the interests of some other actors in their community. The community has an impact on the nature of the supply chain that integrates both questions of the marketable goods' "production" (commercial relationship) and of the community members' 'reproduction' (patrimonial relationship). This reproduction of the communities can occur through the financing of collective goods (i.e. social services, subsidies for school or hospital in the village, etc.) by the farms. To describe the form taken by this institutional arrangement and its consequences on the supply chain management and on the market competitions between farms, we will use the terminology of "productive configuration" which comes from the French régulation theory. A productive configuration is a social framework that organises the coherence of some institutional elements (such as laws, political choices, territorial issues, market rules, etc.) with the diversity of interests of actors into a community. It is a particular economic system in which capital organises and expands at a sectoral level through production, circulation, consumption, and distribution for a period of time, with some degree of stability. Due to the current period of transition in the Russian agricultural sector, in this article we will demonstrate that there is competition between different patterns of "productive configurations" in the area of the Orel Oblast'. As a result, multifunctionality became a strategy to compete again other productive configurations.

PATERNALISME A PETITE ECHELLE. RECITS ET PRATIQUES ENTREPRENEURIALES EN FRANCE PENDANT LES TRENTE GLORIEUSES

Manuela Martini (Université Paris Diderot, ICT)

Confronté à l'exercice d'établir une généalogie dans la longue durée de la responsabilité sociétale de l'entreprise, l'historien se trouve face à des difficultés considérables, tant les catégories utilisées par les entrepreneurs dans le passé, même très récent, sont distantes de la formulation actuelle. L'exercice a tout de même son utilité car il permet de relire à nouveaux frais un objet majeur qu'on avait récemment quelques peu délaissé.

Dans cette communication je voudrais défendre l'idée qu'il est possible de faire ce travail de mise en perspective à la condition de déplacer, toutefois, le questionnement, en le repositionnant plus sur le nom - la responsabilité - que sur l'adjectif - sociétal- du binôme constitutif de la RSE. L'enquête ici présentée s'interroge ainsi sur les formes spécifiques du paternalisme dans la petite entreprise en France de l'après deuxième Guerre Mondiale jusqu'à la crise des années 1970-80. Travailler sur le paternalisme au XXe siècle peut paraître paradoxal tant la littérature en sciences sociales nous a appris à le considérer

comme un phénomène révolu, appartenant à l'univers organisationnel du siècle précédent. Pourtant, lorsqu'on étudie l'histoire récente de la gestion des hommes dans les entreprises du BTP, comme on le fera dans ce travail, on s'aperçoit que, sur le terrain, le lexique et les pratiques du paternalisme n'ont pas vécu. Il s'agit donc d'en saisir les évolutions et les nouvelles déclinaisons, notamment au sein d'une composante croissante de la structure industrielle de ce secteur dans la deuxième moitié du XXe siècle, celle formée par les entreprises fondées par des étrangers.

À travers l'analyse qualitative d'entretiens et de sources donnant une grande place aux catégories utilisées par les entrepreneurs, cette communication a tout d'abord pour objectif de retracer comment se construit une conception du rôle « moral » de l'entrepreneur dont parentèle et ethnicité sont les clés de voute. On étudiera ensuite l'évolution du positionnement des entrepreneurs vis-à-vis- de leur responsabilité concernant la sécurité de leurs employés, un point névralgique pour le secteur étudié. Ces propos émanant des acteurs seront, enfin, mis en perspective des pratiques paternalistes et gestionnaires concrètes à travers l'étude d'archives d'entreprises dont on reconstruira l'histoire familiale et entrepreneuriale.

GENRE ET RSE DANS UN PAYS EMERGENT : LE CAS D'UNE ENTREPRISE DE TAPIS EN AZERBAÏDJAN

Liliane Crips (Laboratoire ICT)

Indépendant depuis 21 ans seulement, et en guerre froide contre l'Arménie qu'il accuse d'occuper 20 % de son territoire du Haut-Karabakh, l'Azerbaïdjan tente de se libérer progressivement du lourd héritage des structures et des mentalités léguées par le régime soviétique (1920-1991), tout en recherchant un *modus vivendi* avec ses trois puissants voisins, l'Iran au sud, la Russie au nord, et la Turquie à l'Ouest. Turcophone et de tradition chiite, le pays dispose, certes, d'importants atouts économiques - pétrole et gaz - mais ces ressources suscitent des problèmes liés à l'importance des revenus qu'elles génèrent et au mode de redistribution de ceux-ci, la pérennité des structures oligarchiques faisant obstacle à l'instauration de principes démocratiques.

S'ajoute au contexte d'une société patriarcale autoritaire, un processus de sécularisation que les 71 ans de régime soviétique ont incontestablement fait progresser. On constate cependant que, loin de s'affaiblir, les traditions d'un Islam chiite, plutôt modéré, semblent connaître un renouveau. Depuis l'indépendance, il est en effet sinon encouragé du moins toléré par un pouvoir politique soucieux de renforcer identité nationale et cohésion sociale, par le biais de la valorisation de la langue et la culture azerbaïdjanaises.

D'une façon générale, la place des femmes dans la sphère publique - politique, sociale ou économique - est assez réduite. Le monde du travail est caractérisé par une nette prééminence masculine, aux échelons hiérarchiques élevés comme au bas de l'échelle. Toutefois, certains domaines y échappent. Dans les villages, les femmes participent activement aux travaux agricoles. Dans les villes, et surtout dans la capitale politique et économique, Bakou (2 millions d'habitants sur les 9 millions que compte le pays), l'emploi féminin dans le secteur tertiaire se développe (essentiellement dans le commerce et les services). Quant à la fabrication artisanale des tapis, c'est un secteur assigné depuis plusieurs siècles aux femmes, dont le savoir-faire se transmet, de mères en filles.

Le cas de la manufacture de tapis « Aygün » de Guba (petite ville de 30 000 habitants, située à 170 km au nord de Bakou, aux confins du Daghestan) est intéressant à plus d'un titre. Il met ainsi en lumière le rôle joué par les disparités régionales, les minorités ethniques, les solidarités familiales qui tentent de pallier les lacunes de la protection sociale et des aides étatiques, et de contourner les multiples obstacles

(d'ordre bureaucratique, financier, social, politique) auxquels se heurtent les petites entreprises socialement et techniquement innovantes. L'art du tapis de Guba, qui a connu son apogée au 19^e s., a été détruit par l'industrie de masse standardisée, développée et délocalisée de l'Azerbaïdjan par les Soviétiques. « Aygün » contribue à promouvoir le renouveau de cet artisanat tout en pratiquant une politique de formation professionnelle, décentralisée et gratuite, des ouvrières, ce qui permet d'accroître la participation des femmes au marché du travail.

En tentant de jouer le jeu de la concurrence par une amélioration de la qualification de l'emploi féminin, mais aussi de la qualité des produits fabriqués qui prend en compte la protection de l'environnement (en substituant notamment à la coloration chimique des laines utilisées le retour aux traditions de coloration végétale et animale), ces entreprises innovantes entravent cependant la mise en place de filières contrôlées par l'oligarchie. Elles sont fragilisées par d'intenses pressions qui menacent leur survie.

RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE : QUEL OBJET POUR LA THEORIE DE LA REGULATION ?

Jean-Pierre Chanteau (Université de Grenoble II, CREG)

Il est sans doute prématuré de prédire les effets économiques et sociétaux de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) quand il n'existe pas encore de conception unifiée de cette notion ou quand sa traduction opérationnelle n'est pas encore stabilisée – ce qui est le cas, même si une doctrine dominante s'affirme à travers un certain nombre de déclarations de principes et de lignes directrices (Global Compact, OCDE, ISO26000, communications Commission européenne...).

Il n'en demeure pas moins possible et nécessaire d'en caractériser les enjeux, ce que l'économiste est invité à faire. La RSE est en effet une question qui le concerne puisque, au-delà du débat d'idées, elle appelle des décisions sur l'organisation de la production ; et cette question concerne particulièrement la théorie de la régulation, qui est historiquement et fondamentalement une science de la gouvernance des systèmes organisés : en économie, par exemple, elle cherche à expliquer pourquoi un système économique ne peut exister ni perdurer spontanément, par la seule initiative des individus qui y participent, sans règles instituées, et à expliquer la forme que prennent ces règles selon la structure institutionnelle dans laquelle elles sont engendrées (même un système économique libéral mobilise de telles règles).

Autrement dit, la théorie de la régulation s'efforce d'expliquer comment la société se transforme en s'efforçant de se re-produire, confrontée au problème sans cesse renouvelé de la socialisation [Aglietta : 1976] : comment s'organisent les activités économiques en un régime où elles assurent l'inclusion des individus dans un groupe social (activités qui font sens pour les membres d'une société, sens par lequel chacun obtient une reconnaissance sociale mutuelle) tout en produisant les ressources matérielles dont ils ont besoin pour leur reproduction biologique et pour satisfaire leurs obligations sociales ? Or ce double questionnement sur les règles et les pratiques, sur l'efficacité des pratiques économiques et leur valeur éthique, est au cœur des débats sur la RSE.

Pour l'économiste régulationniste, celle-ci ne peut donc être définie par des caractéristiques intrinsèques. Pour en estimer les effets sur l'organisation de la production et des échanges, il devra intégrer à l'analyse le débat de doctrines sur la RSE en les resituant dans les systèmes d'action économique où sont engagés les acteurs qui investissent des ressources économiques et idéelles pour faire valoir leur conception de la RSE, une traduction normative particulière (charte éthique, norme certifiable, etc.) ou des conduites opérationnelles de conformité à ces normes (management de la qualité, réforme du gouvernement d'entreprise, etc.).

Dans le contexte de crise de nombreuses formes institutionnelles telles qu'elles avaient été stabilisées à l'issue de la grande crise 1928-45, on peut alors montrer pourquoi l'enjeu le plus structurel du débat sur la RSE se situe aujourd'hui au niveau du système de gouvernement de l'entreprise – les uns argumentant la contestation du système actuel et les autres, au contraire, affirmant sa capacité à surmonter la critique –, et non simplement au niveau de réponses techniques (maîtrise des consommations de ressources naturelles, organisation du reporting, etc.) : de la place reconnue à chaque type de « partie prenante » dans ce système dépend en effet le sens des choix sur le rapport salarial, sur les techniques de production, etc., ... sous contrainte de l'incidence en retour sur la performance économique.

POUR UNE LECTURE SOCIO-HISTORIQUE DE LA RSE

Michel CAPRON (Université Paris 8)

La notion de RSE reste une notion assez confuse qui connaît de multiples acceptions et interprétations selon les époques et selon les zones géopolitiques.

Deux raisons principales expliquent cela. Sous une forme explicite, la notion est à l'origine (Etats-Unis, années 50-60) une idée managériale qui devient plus tard (années 1990, principalement en Europe) une idée politique, avec son accouplement avec le concept de développement durable et son association avec l'idée qu'elle pourrait concourir à de nouvelles formes de régulation post-fordiennes. La seconde raison est le malentendu (entretenu ou non) entre les acteurs qui conduit à un faux consensus ; pour les milieux d'affaires, il s'agit, en réalité, de promouvoir des démarches volontaires de RSE permettant d'offrir une meilleure image de marque des entreprises et de gagner en compétitivité ; pour les organisations de la société civile, il s'agit, avant tout, d'encadrer les impacts des activités économiques afin d'en réduire les externalités négatives.

La seule façon de comprendre la nature de l'idée de RSE et le mouvement qui la porte est de la resituer historiquement en ne se limitant pas à la forme explicite que nous lui connaissons aujourd'hui. La question devient alors : « quand et pourquoi, depuis les origines du capitalisme industriel, a été posée la question d'une responsabilité des entreprises à l'égard des travailleurs et de l'environnement humain, social et naturel ? ». A travers le survol historique d'un siècle et demi, on découvre alors que l'émergence de cette idée de responsabilité, de manière implicite ou explicite, est concomitante à des périodes de crise aiguë du capitalisme.

La première de ces périodes remonte à la fin du 19^e siècle. La « grande dépression » entre 1873 et 1895 engendre du chômage et de la pauvreté. Pour y faire face, certains Etats commencent à développer des systèmes d'assurances sociales (Bismarck en Allemagne) et le paternalisme et le patronage d'entreprise bat son plein autant pour fidéliser une main d'œuvre qualifiée que pour lutter contre la pauvreté.

La « grande crise » de 1929 fait resurgir l'idée que les entreprises ont des comptes à rendre à la société et qu'elles doivent contribuer à son bien-être. La période du « New Deal » est propice à des déclarations managériales et politiques qui abondent dans ce sens.

L'après 2^{ème} guerre mondiale connaît une phase de doutes qui se traduit par une crise morale et idéologique : il faut redonner une image vertueuse aux entreprises américaines qui se sont considérablement enrichies avec la guerre ; simultanément il faut faire face à la montée du communisme dans le monde et endiguer les progrès de l'Etat-providence. Le livre de Bowen (1953) et le développement du courant « *business ethics* » qui forment le premier corpus du mouvement de la RSE explicite cherchent à répondre à ces attentes.

Après la période des « Trente glorieuses », la crise de productivité du milieu des années 1970 fait naître de nouveaux doutes sur l'efficacité du système capitaliste. Il ne s'agit plus de donner une image « morale » aux entreprises, mais d'essayer de restaurer la confiance dans leurs capacités à faire des profits. Le mouvement de la RSE adopte alors le langage de l'utilitarisme stratégique, véhiculé autant par les académiques que par les managers, pour s'efforcer de démontrer qu'un comportement socialement responsable doit être bénéfique pour la rentabilité.

Enfin, la crise multidimensionnelle depuis la fin des années 1990 fait éclore à travers le monde le mouvement de la RSE qui apparaît autant comme un produit de la mondialisation que de la dérégulation. Ainsi, contrairement à ce qui est souvent avancé, le mouvement de la RSE n'est pas fait pour répondre à la crise du capitalisme. Il en est l'une de ses manifestations.

RSE ET PROPRIETE DE LA FIRME

Olivier FAVEREAU (Université Paris Ouest La Défense, EconomiX)

La littérature sur la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est une vaste forêt avec beaucoup de grands arbres, davantage encore de plus petits, et à leurs pieds une végétation si touffue qu'il est bien difficile de s'y frayer un chemin. De ce point de vue, la question de la propriété a cet avantage qu'elle permet de tracer une voie, à la serpe, pour la traverser de part en part.

Nous argumenterons qu'il est impossible de penser la RSE si on part, à la manière de Friedman (1962, 1970), de l'idée que les actionnaires sont propriétaires de l'entreprise ; mais qu'il est tout aussi impossible de négliger l'existence du droit de propriété des actionnaires, à la manière de Tirole (2001, 2006, 2009). L'erreur commune est double : il y a d'abord la sempiternelle confusion faite entre l'entreprise (organisation économique qui rassemble de multiples parties prenantes) et la société par actions (qui est une entité juridique dotée de la personnalité morale qui ne met en jeu que les seuls actionnaires, les administrateurs et les mandataires sociaux) ; il y a ensuite, la croyance universelle que les actionnaires sont propriétaires de la société (ou de l'entreprise) alors qu'ils ne sont propriétaires *stricto sensu* que de leurs actions (Robé, 1999). Les actions confèrent aux actionnaires des prérogatives dans la société, et donc vis-à-vis de l'entreprise ; mais elles ne correspondent pas à l'exercice d'un droit de propriété sur l'entreprise ou la société. C'est l'objet de la 1^{ère} partie, centrée sur le modèle économique dominant de la firme, celui de la relation d'agence.

Pour sortir de cette impasse, nous suggérerons qu'il faut poser au fondement d'une nouvelle pensée de l'entreprise l'axiome *négatif* selon lequel ni l'entreprise ni la société ne sont quelque chose dont on peut se dire propriétaire. L'entreprise et la société ne sont la propriété de personne. Les prérogatives subjectives des actionnaires n'existent que sur ce dont ils sont propriétaires : les actions. Leurs prérogatives dans la société et/ou l'entreprise, notamment lorsqu'il s'agit d'actionnaires de contrôle, sont des « pouvoirs », notion qui a une place reconnue en droit, et qui fait apparaître l'entreprise sous un nouveau jour, celui d'un lieu de pouvoir(s) ressortissant du politique. La notion de « Responsabilité Sociale de l'Entreprise », au niveau tant national qu'international, doit alors être pensée d'une manière nouvelle. C'est l'objet de la 2^{nde} partie, inséparable d'une nouvelle théorie économique de la firme¹⁶.

¹⁶ Ce texte, coécrit avec Jean-Philippe ROBÉ (Avocat aux Barreaux de Paris et de New-York, spécialiste en droit des affaires internationales), exprime des thèses et développe des analyses qui s'inscrivent dans une recherche collective menée au Collège des Bernardins depuis janvier 2010 (cf B.Roger, 2012, pour une présentation détaillée des premiers résultats).